



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mars 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 18 d) de l'ordre du jour

**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement**

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2015/34 du Conseil économique et social. On y trouvera une description des activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre concertée du Programme pour l'habitat.

Ce rapport s'achève par cinq recommandations invitant les États Membres à : a) adapter l'Initiative pour la prospérité des villes en tant que cadre national de suivi de l'Objectif 11 des Objectifs de développement durable et des cibles d'autres Objectifs intéressant les villes et les établissements humains, ainsi que du Nouveau Programme pour les villes; b) promouvoir le rôle des autorités locales et infranationales dans le développement durable au niveau local, comme l'indique le paragraphe 34 du Programme d'action d'Addis-Abeba, et dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif 11 des Objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes; c) appuyer la contribution d'ONU-Habitat à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030; et d) envisager, dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques dans les villes, d'utiliser les « Principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat », lancés lors de la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2015/34 du Conseil économique et social.

2. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) a poursuivi sa coopération avec les organismes du système des Nations Unies. Au nombre des principaux mécanismes de coopération figuraient le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (comprenant le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement), le Comité exécutif des affaires économiques et sociales, le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations. ONU-Habitat a continué d'apporter son concours technique à l'établissement de rapports du Secrétaire général et d'autres documents pertinents du système des Nations Unies, notamment de documents ayant trait au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat a continué de renforcer ses relations avec les partenaires du Programme pour l'habitat, notamment avec des collectivités locales, des groupes issus de la société civile, des organisations du secteur privé, des associations professionnelles et des instituts de recherche et de formation.

II. Activités menées au niveau mondial

4. ONU-Habitat a participé à des activités menées au niveau mondial en collaboration avec un grand nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de gouvernements et de partenaires, notamment aux activités de préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à l'établissement d'un document du Comité de haut niveau sur les programmes relatifs à l'urbanisation et au développement durable, à la Campagne urbaine mondiale, le *Rapport mondial sur les villes 2016*¹, aux consultations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durables, et à la mise en œuvre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

A. Activités de préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

5. Conformément à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le

¹ Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) rationalise ses rapports mondiaux et à cet effet il fusionne ses deux rapports phares, *Rapport sur l'état des villes du monde* et *Rapport sur la situation des établissements humains dans le monde*, en un rapport phare, le *Rapport sur les villes du monde* (voir A/68/6 (Sect.15), annexe III).

développement urbain durable (Habitat III) a tenu sa deuxième session du 14 au 16 avril 2015 au Bureau des Nations Unies à Nairobi. Un certain nombre d'organismes du système ont participé à la session.

6. L'équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III, comprenant 25 organismes et programmes des Nations Unies, s'est réunie en janvier 2015 pour préparer les contributions au processus de préparation d'Habitat III, sous la forme d'un ensemble de documents de réflexion sur 22 principales questions sur lesquelles devrait porter le Nouveau programme pour les villes, qui résultera d'Habitat III. Les documents de réflexion ont été traduits dans les langues officielles des Nations Unies et publiés sur le site Web de la Conférence, invitant les États participants et les parties prenantes à présenter des observations écrites, qui sont aussi publiées sur le site Web, afin d'assurer la pleine transparence (voir www.habitat3.org).

7. Les groupes des politiques d'Habitat III, composés chacun de 20 experts, qui sont des personnes appartenant à divers domaines, notamment les milieux universitaires, les gouvernements, la société civile et d'autres organismes régionaux et internationaux, ont présenté des documents-cadres de politique pour Habitat III, le 29 février 2016. Les documents-cadres de politique recommandent des orientations pouvant contribuer aux travaux que doit entreprendre le Bureau du Comité préparatoire en vue de l'élaboration du projet de document final de la Conférence.

8. Un certain nombre de réunions officielles de haut niveau régionales et thématiques avec un large éventail de participants se sont tenues aux fins de débattre des priorités pour le Nouveau Programme pour les villes et de recommander des orientations. Le Bureau du Comité préparatoire considérera les déclarations finales des réunions régionales et thématiques comme des contributions officielles au processus de la Conférence. Les réunions régionales en préparation d'Habitat III pour l'Asie-Pacifique et l'Afrique se sont tenues à Djakarta, en octobre 2015 et à Abuja, en février 2016, avec le concours de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Des réunions thématiques se sont tenues à Tel-Aviv (Israël), en septembre 2015, à Montréal (Canada), en octobre 2015, à Cuenca (Équateur), en novembre 2015, à Abu Dhabi, en janvier 2016, à Mexico, en mars 2016 et à Barcelone (Espagne) et à Pretoria, en avril 2016.

9. Les États Membres ont continué de présenter leurs rapports nationaux pour Habitat III, ainsi que de mobiliser les parties prenantes au niveau national en organisant des forums urbains nationaux ou des campagnes urbaines nationales. Les rapports régionaux sur la Conférence se trouvent au dernier stade d'élaboration et sont coordonnés par les commissions régionales et les bureaux régionaux d'ONU-Habitat.

10. L'Assemblée générale des partenaires d'Habitat III a été instituée lors de la deuxième session du Comité préparatoire tenue à Nairobi en avril 2015, en tant qu'une initiative spéciale de la Campagne urbaine mondiale, dans le but d'appuyer et d'améliorer l'engagement des parties prenantes et leurs contributions aux activités préparatoires d'Habitat III et de la Conférence elle-même.

11. Dans le cadre des initiatives visant à améliorer la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment les autorités locales, à toutes les étapes du processus de préparation et à la Conférence elle-même, des mesures ont été prises

pour l'organisation de la deuxième Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, immédiatement avant l'organisation d'Habitat III, en octobre 2016.

12. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/210, a approuvé le règlement intérieur provisoire de la Conférence et les dispositions relatives aux accréditations des grands groupes et autres parties prenantes et à leur participation aux travaux préparatoires ainsi qu'à la Conférence elle-même, selon les modalités indiquées dans les annexes I et II de cette résolution. Elle a aussi décidé qu'il conviendra de tenir, pendant cinq jours en avril 2016, une série de réunions consultatives informelles ouvertes à tous, pour permettre de formuler des observations sur les conclusions des groupes chargés des politiques et sur celles issues des consultations thématiques et régionales.

13. L'Assemblée générale, dans sa résolution 70/210, a aussi invité le Bureau du Comité préparatoire à organiser à New York de nouvelles négociations intergouvernementales informelles, pendant trois jours en mai, en juin et en juillet 2016 respectivement. Des représentants des associations des collectivités locales et ceux des grands groupes et autres parties prenantes ont été invités à participer en mai et en juin 2016, respectivement, à des sessions informelles de deux jours, pour échanger des vues avec les pays au sujet de l'avant-projet de document final d'Habitat III.

B. Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les Programmes chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes

14. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les Programmes chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, qui a été mis en place au début du mois de juillet 2014. Le groupe de travail comprend 24 organisations de base du système des Nations Unies.

15. Le groupe de travail a élaboré un document de travail intitulé « Urbanization and sustainable development: a United Nations system input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes). Le document avait pour principaux objectifs de : a) permettre au système des Nations Unies d'apporter une contribution cohérente aux activités préparatoires d'Habitat III, notamment au document final de la Conférence, intitulé « Nouveau Programme pour les villes »; b) veiller à la cohérence des politiques et à la coopération aux fins de la mise en œuvre des aspects du Programme 2030 et du document final d'Habitat III liés aux cités et établissements humains durables; et c) définir un cadre dans lequel les organismes des Nations Unies puissent présenter leurs travaux sur les questions urbaines.

16. Ce document évoque les problèmes que posent les modes d'urbanisation modernes et les opportunités que l'urbanisation offre aux fins de développement durable. Le document propose également un partenariat thématique multipartite pour le Nouveau Programme pour les villes, à mettre en place dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale qui est actuellement gérée par ONU-Habitat.

17. Le groupe de travail a également élaboré un projet de déclaration conjointe du Conseil des chefs de secrétariat sur l'urbanisation et le développement durable, fondée sur le document susmentionné, qui doit être soumis à la Conférence.

18. Le projet de document et le projet de déclaration conjointe ont été approuvés par le Comité de haut niveau sur les programmes à sa trente unième session, tenue à Genève les 8 et 9 mars 2016, et devaient être examinés par le Conseil des chefs de secrétariat à sa première session ordinaire de 2016, qui doit se tenir en avril 2016 à Vienne.

C. Campagne urbaine mondiale

19. La Campagne urbaine mondiale s'est considérablement développée du point de vue de la notoriété et de la participation. Elle compte actuellement 136 partenaires et membres, ce qui lui a permis de promouvoir les questions d'urbanisation et des solutions grâce à de multiples réseaux et groupes d'intérêt. Les partenaires et membres de la Campagne sont notamment des représentants des autorités locales et infranationales, des institutions de recherche et des milieux universitaires, des organisations de la société civile, des organisations locales, des groupes de femmes, des parlementaires, des enfants et des jeunes, des entreprises commerciales et industrielles, des professionnels et des syndicats.

20. En avril 2015, la Campagne urbaine mondiale a mis en place une assemblée générale des partenaires. Cette instance était conçue comme un cadre de délibération pour les partenaires non gouvernementaux d'Habitat III, visant à préparer « La ville dont nous avons besoin 2.0 », un document de consensus comprenant des principes, des facteurs de changement et des solutions pour développer des villes qui soient ouvertes à tous et équitables, écologiques et résilientes, économiquement dynamiques, sûres et saines, ainsi que des villes planifiées pour tous et avec une identité qui respecte leur culture et leur histoire.

21. Au cours de la période considérée, la Campagne urbaine mondiale a organisé une série de 20 campus des penseurs urbains, auxquels ont participé environ 1 200 organisations et 4 000 personnes provenant de 70 pays pour débattre des questions abordées dans « La ville dont nous avons besoin », à savoir la résilience urbaine, la planification intelligente, l'espace public, les taudis urbains et le logement, le droit à la ville, la prospérité urbaine et l'emploi, les services urbains, la sécurité et la santé, la justice, les mégaloïles, les villes petites et moyennes et le rôle des enfants, des jeunes et des femmes. Les recommandations formulées par les participants à ces campus ont contribué à l'élaboration du document « La ville dont nous avons besoin 2.0 », qui a été adopté en mars 2016 et doit être disséminé avant Habitat III, par divers moyens de communication.

D. Rapport sur les villes du monde 2016

22. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré avec International City Leaders Foundation et trois banques régionales de développement à l'élaboration du *Rapport sur les villes du monde 2016*. L'objectif de la première édition du *Rapport sur les villes du monde* consiste à faire le bilan de l'évolution des villes au cours des deux dernières décennies, en vue de contribuer à

l'élaboration d'un nouveau programme pour les villes du XXI^e siècle. Le rapport servira aussi d'important document de référence pour Habitat III.

23. Reconnaissant l'importance de cette initiative d'envergure mondiale, International City Leaders Foundation, en partenariat avec ONU-Habitat, a organisé une réunion de groupe d'experts à New York du 30 juin au 2 juillet 2015, pour donner des avis à ONU-Habitat sur la teneur et l'organisation du rapport. À la réunion ont pris part d'éminents experts internationaux et des membres du Conseil consultatif sur le rapport.

24. Le 31 juillet 2015, la Banque interaméricaine de développement a organisé un atelier d'un jour avec des membres du personnel d'ONU-Habitat et de la Banque asiatique de développement en vue d'examiner l'avant-projet du rapport et de permettre un dialogue plus interactif sur le rapport et ses illustrations régionales.

25. Dans le but de renforcer la pertinence et le contenu régionaux du *Rapport sur les villes du monde 2016*, ONU-Habitat a commencé à collaborer avec trois banques régionales de développement dès le début du processus d'élaboration du rapport. Ces trois institutions régionales, à savoir, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, ont participé à une série de dialogues avec ONU-Habitat sur la partie narrative et le contenu du rapport.

E. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable

26. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de participer activement aux activités liées au programme de développement pour l'après-2015 (désormais dénommé Programme de développement durable à l'horizon 2030) et aux Objectifs de développement durable.

27. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses Objectifs de développement durable, a été adopté par les États Membres au Sommet des Nations Unies sur l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le 25 septembre 2015 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Il comporte un objectif consistant à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (Objectif 11), avec 10 cibles qui portent à la fois sur la réalisation inachevée des objectifs du Millénaire pour le développement et de nouvelles questions pour le XXI^e siècle, montrant qu'une urbanisation bien planifiée et bien gérée est désormais reconnue comme un instrument important pour le développement durable.

28. Depuis la création, par la Commission de statistique du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ONU-Habitat appuie et aide les bureaux nationaux de statistique, en particulier dans le cadre de ses réunions tenues à New York en juin 2015 et à Bangkok en octobre 2015. ONU-Habitat coordonne également les contributions d'autres entités du système à l'examen et à l'affinement des indicateurs faisant l'objet d'échanges de vues pour l'Objectif 11 et conduit la compilation des métadonnées pour cet objectif. Une majorité des indicateurs proposés pour l'Objectif 11 ont été recommandés dans le rapport du Groupe

d'experts des Nations Unies et de l'extérieur (voir l'annexe IV du document E/CN.3/2016/2/Rev.1).

29. ONU-Habitat a co-organisé, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales, la consultation sur l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales. En outre, ONU-Habitat prépare actuellement, en coopération avec le PNUD et l'Équipe spéciale mondiale, une panoplie d'instruments pour la mise en œuvre des Objectifs au niveau local.

30. Enfin, ONU-Habitat a continué d'œuvrer avec des réseaux des collectivités locales et régionales, des prestataires de services urbains, des institutions universitaires, des représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales pour permettre aux partenariats qui plaident en faveur de l'Objectif 11 de continuer de collaborer à la mise en œuvre du Programme 2030.

F. Initiative internationale pour la transparence de l'aide

31. En 2012, ONU-Habitat est devenue la troisième entité du système des Nations Unies à publier des données sur la transparence qui répondent aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, en s'engageant à publier des informations financières et de fond relatives à son portefeuille de projets dans le registre de l'Initiative et sur un site Web consacré à la transparence, <http://open.unhabitat.org>.

32. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué d'enregistrer des progrès dans ce domaine, en publiant des informations sur tous les projets en cours sur une base trimestrielle. ONU-Habitat a aussi commencé à publier des informations sur tous les bailleurs de fonds et financements. À cet effet, ONU-Habitat a notamment élaboré une méthode permettant aux bailleurs de fonds de suivre l'aide accordée aux organisations multilatérales en utilisant la norme de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

33. Du fait d'être parmi les premiers organismes du système des Nations Unies à publier ainsi les informations, ONU-Habitat, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets organisent sur les questions de transparence, depuis 2013, une série de réunions interorganisations auxquelles participent plus de 35 organismes du système des Nations Unies. Les réunions ont permis de mettre en place un groupe de travail sur la transparence, qui appuie les travaux du Groupe de développement des Nations Unies dans le cadre des questions de transparence.

III. Activités au niveau régional

34. Au niveau régional, ONU-Habitat a continué d'œuvrer en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies en vue de contribuer à l'organisation des réunions ministérielles sur le logement et le développement urbain ou d'y participer. ONU-Habitat a également collaboré étroitement avec un certain nombre de banques régionales de développement en vue de promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. En outre, ONU-Habitat a collaboré

avec un certain nombre d'organisations à l'élaboration des rapports régionaux sur l'état des villes.

A. Réunion ministérielle régionale

35. Sur la base d'une résolution du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Conseil des Ministres arabes du logement et de la construction, affilié à la Ligue des États arabes, a décidé, à sa vingt-neuvième réunion, de mettre en place le Forum ministériel arabe pour le logement et le développement urbain. Le Forum est chargé d'examiner les problèmes de logement et de développement durable dans la région arabe et d'introduire de nouvelles modalités d'action pour leur faire face.

36. La première session du Forum ministériel arabe, sur le thème « Urbanisme arabe - des défis actuels aux perspectives d'avenir », a été accueillie par l'Égypte, représentée par le Ministère du logement, des services publics et des communautés urbaines, du 20 au 22 décembre 2015. La réunion était organisée en coopération avec la Ligue des États arabes, représentée par le Conseil des Ministres arabes du logement et de la construction, avec l'assistance technique d'ONU-Habitat, et en coordination avec l'Organisation des villes arabes et l'Institut arabe pour le développement urbain. Le forum, auquel ont pris part 19 pays arabes, examiné six domaines thématiques, à savoir, la justice sociale, la planification et le développement durable, la gestion des risques, l'infrastructure et les services de base, les changements climatiques et la viabilité environnementale, la législation et l'économie urbaine. Il a proposé un certain nombre de recommandations pour faire face aux problèmes urbains qui se posent dans la région.

37. Le forum a débouché sur l'adoption par les pays arabes de la Déclaration du Caire sur le logement et le développement durable. La Déclaration a réaffirmé leur engagement envers les Objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et a réitéré leur volonté de contribuer au Nouveau Programme pour les villes, le document final attendu d'Habitat III et de le mettre en œuvre.

38. Parallèlement, le Secrétariat technique de la Ligue des États arabes, appuyé par ONU-Habitat, a élaboré la Stratégie sur le logement et le développement urbain durable. Cette stratégie a été approuvée lors de la trente deuxième réunion du Conseil des Ministres arabes du logement et de la construction, tenue le 20 décembre 2015 au Caire.

B. Banques régionales de développement

39. Au cours de la période considérée, en vue de promouvoir la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat et de renforcer les effets de ses activités sur le terrain, ONU-Habitat a collaboré avec un certain nombre d'institutions financières internationales.

40. ONU-Habitat et la Banque africaine de développement ont collaboré avec les autorités nationales en vue d'améliorer la mise en œuvre du Programme pour un développement urbain durable et d'autres projets intégrés. Par ailleurs, ONU-Habitat a conclu avec la Banque un accord de partenariat en vue d'élaborer l'*État des villes africaines 2017*, quatrième rapport de la série dont la Banque a financé les

frais de la recherche. Le rapport mettra l'accent sur l'analyse des flux d'investissements directs étrangers en Afrique et la manière dont ces flux financiers peuvent être renforcés et redirigés vers le développement des villes.

41. En collaboration avec la Banque africaine de développement, la Société financière internationale et Shelter Afrique, ONU-Habitat a participé activement au Groupe de travail des bailleurs de fonds sur le logement de l'initiative Making Finance Work for Africa et à l'amélioration des savoirs sur les mécanismes de financement de remplacement et les difficultés auxquelles se heurte le marché du logement pour atteindre les populations vulnérables. En particulier, ONU-Habitat élabore avec la Banque une étude régionale conjointe sur la dynamique du marché du logement en Afrique et a réalisé des évaluations nationales conjointes dans tout le continent, notamment en effectuant des missions conjointes en Angola, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie et au Kenya.

42. Une conférence organisée par la Banque interaméricaine de développement et ONU-Habitat s'est tenue à Bogota aux fins d'examiner les moyens d'appuyer les sociétés de développement municipal et les investisseurs privés dans le cadre du développement des infrastructures locales. Son objectif principal consistait à concevoir un instrument d'investissement pour permettre aux autorités locales de financer des études de faisabilité et des petits projets d'infrastructure.

43. ONU-Habitat a coopéré avec la Banque islamique de développement à l'organisation d'ateliers de formation sur les programmes de finances municipales et d'investissement public-privé. Les ateliers se sont tenus à Madrid et à Riyad.

44. ONU-Habitat et la Banque asiatique de développement réalisent conjointement une étude de grande envergure sur les finances municipales durables qui sera publiée au deuxième trimestre de 2016.

C. Rapports régionaux sur l'état des villes

45. Au cours de la période de mai 2015 à janvier 2016, ONU-Habitat a finalisé, en étroite coopération avec la CESAP, la version anglaise du rapport sur l'*État des villes d'Asie et du Pacifique 2015*, intitulée « Urban transformations: Shifting from quantity to quality » (Transformations urbaines : basculer de la quantité vers la qualité), qui a été lancée au sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, tenu à Djakarta en septembre 2015. Le rapport est en cours de traduction en chinois pour un éventuel lancement lors de la troisième réunion du Comité préparatoire d'Habitat III, qui doit se tenir à Surabaya en Indonésie, en juillet 2016.

46. En étroite coopération avec la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne, ONU-Habitat a commencé à élaborer la version anglaise du rapport sur l'État des villes de l'Union européenne 2016 (*State of European Union Cities 2016*), qui doit être publié en juin 2016. Les États membres de l'Union européenne considèrent cette publication comme la contribution consolidée de l'Union à Habitat III.

47. Comme il a été indiqué au paragraphe 40, ONU-Habitat a terminé la préparation de la première phase de la recherche consacrée à l'*État des villes africaines 2017*, en analysant les flux financiers pour le développement urbain, en étroite coopération avec la Banque africaine de développement, le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

Nord, Oxford Economics et l'Institut d'études sur le logement et le développement urbain de l'Université Erasmus de Rotterdam aux Pays-Bas. Les résultats de la recherche feront partie intégrante du prochain rapport, « Perspectives économiques en Afrique 2016 », que doit publier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

IV. Activités thématiques aux niveaux national et infranational

48. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a coopéré avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour mener des activités, notamment des projets opérationnels, aux niveaux national et infranational dans les domaines thématiques suivants : législation urbaine, terres et gouvernance; urbanisme et aménagement urbains; économie urbaine et finances municipales; services urbains de base; logement et assainissement des taudis; réduction des risques et relèvement; recherche et renforcement des capacités; prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes.

A. Législation urbaine, terres et gouvernance

49. En coopération avec le Département des affaires économiques et sociales et au nom de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée d'appuyer les activités préparatoires d'Habitat III, ONU-Habitat a élaboré le document de synthèse sur les règles et la législation, dans le cadre global des travaux préparatoires d'Habitat III, qui comprennent l'élaboration de 22 documents de synthèse. Le document met en évidence les principaux concepts et les faits essentiels de l'état de la législation urbaine depuis Habitat II et détermine les principales forces motrices poussant à l'action en faveur du Nouveau Programme pour les villes.

50. ONU-Habitat a appuyé les activités de renforcement des capacités dans 12 communes par le biais du Programme municipal du Kenya, avec le concours de la Banque mondiale. Le Programme vise à renforcer la gouvernance locale et à améliorer la prestation de services dans certaines municipalités du Kenya. ONU-Habitat a dispensé une formation aux membres des assemblées de commune et au personnel technique fondée sur sa méthodologie de planification rapide intégrée, qui intègre la législation, les finances et l'économie et l'urbanisme et l'aménagement urbain.

51. ONU-Habitat a continué de participer en tant que membre du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit, en partenariat avec le Cabinet du Secrétaire général et 20 autres bureaux et entités, à la promotion des activités liées à l'état de droit dans l'ensemble du système des Nations Unies. Cette participation a notamment consisté à entamer un examen de l'engagement du système dans le domaine des terres et du conflit.

52. ONU-Habitat a dirigé l'Initiative sur les indicateurs mondiaux relatifs aux terres, comprenant 45 partenaires internationaux dont des entités du système – par exemple, le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la CEA et la Banque

mondiale. Cette initiative vise à promouvoir les questions relatives aux terres dans le cadre des Objectifs de développement durable.

53. ONU-Habitat a continué d'appuyer la mise en œuvre du Cadre et Directives sur la politique foncière en Afrique, tels qu'ils ont été approuvés par l'Union africaine en 2009, en collaboration avec la CEA. Sa participation a porté, en particulier, sur la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités en matière de gouvernance des terres.

54. En collaboration avec la FAO, ONU-Habitat a effectué une analyse de situation et élaboré un rapport de cadrage sur les applications des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans les zones urbaines et périurbaines. En décembre 2015, ONU-Habitat a conclu avec le bureau de la FAO au Kenya un accord de coopération portant sur l'exécution d'un projet relatif au plan d'occupation des sols dans les contextes urbains et périurbains dans le district de Turkana.

55. ONU-Habitat accorde la priorité à l'instauration de partenariats avec les administrations locales et leurs associations, en vue de renforcer leurs capacités en matière d'assistance technique aux administrations publiques de toutes les tailles. ONU-Habitat a encouragé de solides alliances et mis en œuvre des plans de travail conjoints avec les associations des administrations locales et les réseaux des villes, comme Cités et gouvernements locaux unis, le Forum des administrations locales du Commonwealth, Metropolis, le Conseil des régions et communes d'Europe, le Forum for Cities in Transition et le Fonds mondial pour le développement des villes, entre autres.

56. ONU-Habitat a appuyé la délégation des maires et des administrations locales et régionales à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba, en collaboration avec le Groupe spécial mondial des autorités locales et régionales, le Fonds mondial pour le développement des villes, le Fonds d'investissement des Nations Unies et l'Union africaine.

57. En plus de ces activités, ONU-Habitat a contribué à l'organisation de cinq manifestations parallèles au cours de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. ONU-Habitat a également appuyé l'organisation d'une manifestation technique d'une journée sur le thème du financement local du développement et l'innovation en matière de finances municipales pour une croissance profitant à tous, à laquelle ont pris part 90 représentants des administrations locales et centrales, des institutions financières, des fondations et des entités du système des Nations Unies, en vue d'échanger des données d'expérience et de mettre en évidence de nouvelles tendances dans le domaine des finances municipales.

58. La présence des maires et des représentants des administrations locales à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement a contribué à mettre en lumière les questions liées au développement urbain durable et au financement local, comme l'indique le paragraphe 34 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

B. Urbanisme et aménagement urbain

59. À titre de contribution à Habitat III, ONU-Habitat a codirigé le groupe des politiques 3, sur les politiques urbaines nationales, conjointement avec l'OCDE. Deux réunions de groupe d'experts ont été tenues à Paris et à Incheon (République de Corée) en vue d'élaborer un document-cadre de politique urbaine nationale. ONU-Habitat a également coordonné la contribution de l'équipe spéciale des Nations Unies sur Habitat III à l'élaboration du document de réflexion 10, sur les liens entre zones urbaines et zones rurales. L'équipe spéciale comprenait la FAO, le FIDA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Le document de réflexion 8 (urbanisme aménagement de l'espace) et le document de réflexion 11 (espace public), ont servi de base à un débat en ligne sur l'aménagement de l'espace, qui s'est déroulé sur le site Web d'Habitat III.

60. ONU-Habitat a organisé une table ronde sur les espaces publics en tant que facteur essentiel de la régénération des zones urbaines, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La table ronde a eu lieu en marge de la Conférence internationale sur la culture pour des villes durables, tenue à Hangzhou (Chine), du 10 au 12 décembre 2015.

61. ONU-Habitat et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé conjointement la Journée mondiale de l'habitat, le 5 octobre 2015, sur le thème « Espaces publics pour tous », ainsi que des activités au niveau mondial pour « Octobre urbain », qui a eu lieu au Kenya, aux Philippines, aux États-Unis d'Amérique entre autres pays.

62. Une plateforme mondiale d'échange sur les politiques urbaines nationales a été mise en place par ONU-Habitat en collaboration avec d'autres entités – la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Alliance des villes, la Société allemande pour la coopération internationale, la CEA, le Centre des Nations Unies pour le développement régional, l'Institut de recherche coréen pour les établissements humains, l'OCDE et Cités et gouvernements locaux. Cette plateforme est devenue un mécanisme important de gestion et d'échange des savoirs entre pairs sur les activités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques urbaines nationales.

63. ONU-Habitat, la CESAP, l'Institut de recherche coréen pour les établissements humains et l'Institut coréen de génie civil et des techniques de construction ont lancé la première Conférence internationale sur la politique urbaine nationale à Incheon, en décembre 2015. La conférence a réuni plus de 200 spécialistes de politique urbaine nationale, des fonctionnaires gouvernementaux et des organisations internationales.

64. ONU-Habitat et le Centre des Nations Unies pour le développement régional ont co-organisé une réunion de groupe d'experts sur les liens entre zones urbaines et zones rurales. Cette réunion, qui s'est tenue les 26 et 27 octobre 2015 à Montería (Colombie), a mis l'accent sur les systèmes des villes intermédiaires pour renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales en vue du Nouveau Programme pour les villes. Elle a permis d'examiner les conclusions préliminaires et les idées et de

rechercher un consensus sur une bonne compréhension des liens entre zones urbaines et zones rurales.

65. En outre, ONU-Habitat et le Centre des Nations Unies pour le développement régional ont collaboré dans le cadre d'une étude sur les liens entre zones urbaines et zones rurales en vue d'appuyer le Nouveau Programme pour les villes. Cette étude sera publiée en tant qu'un numéro de la revue du Centre « Regional Development Dialogue », au cours du premier trimestre de 2016. Onze articles ont été proposés aux fins d'inclusion dans le numéro, y compris par la FAO et le FIDA.

66. Après l'approbation de la mise en œuvre des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat dans sa résolution 25/6, les lignes directrices sont désormais disponibles dans les langues officielles de l'ONU et dans quatre autres langues (bahasa, perse, portugais et vietnamien). Un recueil de pratiques inspirantes a été publié pour accompagner la mise en œuvre des lignes directrices. Celles-ci ont été élaborées à la suite de consultations avec des administrations nationales, des organismes du système des Nations Unies, des associations internationales des autorités locales et des associations professionnelles, ainsi qu'avec les membres du Forum des professionnels de l'habitat.

67. ONU-Habitat a dirigé l'élaboration d'un instrument multipartite d'échange des connaissances sur les changements climatiques, qui a été lancé au cours de la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, intitulé « Principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat ». À ce jour, l'instrument a été approuvé par 45 organisations partenaires, notamment la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUE, le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, Cités et gouvernements locaux unis, Local Governments for Sustainability et World Resources Institute, ainsi que sept villes.

68. En 2015, ONU-Habitat a continué de participer activement à deux initiatives multilatérales sur le climat qu'il avait contribué à lancer en 2014, à savoir, le Pacte des maires et l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique. Vers la fin de 2015, plus de 420 maires avaient indiqué qu'ils entendaient se conformer au Pacte des maires, dont le comité de gestion compte ONU-Habitat parmi ses membres. Le Pacte des maires a eu un rayonnement important à la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique, dont le comité de pilotage compte ONU-Habitat parmi ses membres aux côtés du PNUE et du Fonds d'équipement des Nations Unies, s'est également fait remarquer à la Conférence. Lors de la Conférence, le Secrétaire général a lancé le rapport de l'Alliance, intitulé « L'état du financement climatique pour les villes ».

69. En 2015, ONU-Habitat est devenu le douzième organisme d'exécution multilatéral du Fonds pour l'adaptation, aux côtés du PNUD, du PNUE, de l'UNESCO, de l'Organisation météorologique mondiale, de la Banque mondiale et d'autres organismes. Cette accréditation devrait permettre de renforcer l'aide accordée aux villes. De même, en 2015, ONU-Habitat a rejoint la Coalition pour le climat et l'air pur, qui vise à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat.

70. Dans la région Asie-Pacifique, la CESAP, la Fondation Rockefeller et ONU-Habitat ont co-organisé en Indonésie un atelier au cours duquel une publication conjointe a été lancée, intitulée « Quick Guide for Policy Makers: Pro-poor Urban Climate Resilience in Asia and the Pacific ».

71. ONU-Habitat, le PNUE et l'Université de Tongji, en collaboration avec des professionnels nationaux et le Gouvernement chinois, ont coorganisé un atelier sur le thème « Planification des villes plus vertes et coopération Sud-Sud en Afrique », qui a approuvé la mise en œuvre de projets expérimentaux sur la planification des villes plus vertes. Vingt-cinq maires de huit villes d'Afrique ont pris part à l'atelier.

72. À Myanmar, un programme de l'Alliance pour la lutte contre le changement climatique de Myanmar, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par ONU-Habitat et le PNUE, a permis au pays d'élaborer sa contribution envisagée, déterminée au niveau national. Cette contribution représente son plan officiel pour lutter contre le changement climatique, qui a été soumis au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques avant la tenue de la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention.

C. Économie urbaine et finances municipales

73. ONU-Habitat a continué de contribuer à la création et la diffusion des produits du savoir sur la croissance économique profitant à tous. Ces activités mettent notamment l'accent sur la promotion des stratégies locales de développement économique, la création d'emplois et des moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la promotion des mécanismes innovants de production de recettes municipales.

74. Un résultat essentiel a été l'élaboration de documents de réflexion sur les finances municipales, le développement économique local, les emplois et les moyens de subsistance et l'économie informelle au titre d'Habitat III. Les documents ont été élaborés conjointement avec la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et une organisation non gouvernementale internationale, « Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing ».

75. Les capacités en matière d'élaboration des plans et des stratégies pour appuyer le développement économique local ont été renforcées par l'intermédiaire du Programme pour un développement urbain durable (ASUD), qui est financé par le Gouvernement espagnol et mis en œuvre à Bogota. Le Secrétariat au développement économique et la Chambre de commerce de Bogota, les universités, les syndicats, les organisations de la société civile et le bureau du Maire de Bogota ont fourni des orientations institutionnelles et de l'aide.

76. Aux Philippines, les interlocuteurs locaux et nationaux ont réalisé des évaluations économiques fondées sur la planification économique et l'aménagement du territoire pour les villes de Silay et de Cagayan de Oro. Les partenaires dans le projet étaient le cabinet de consultants Arcadis et Ecoplan International.

77. Le Fonds pour la jeunesse urbaine, India Youth Fund et Lotte Youth Fund mis en place récemment et appuyé par le secteur privé sont les projets-clés du programme de développement d'ONU-Habitat piloté par les jeunes. Depuis sa mise en place, le Fonds pour la jeunesse a aidé 277 groupes de jeunes dans 70 pays en développement et 172 villes. Le guichet de Lotte Youth Fund finance actuellement

10 groupes dirigés par les jeunes dans la région Asie-Pacifique. En 2015, India Youth Fund a accordé des financements à cinq groupes dirigés par des jeunes dans les domaines de l'environnement, des droits des femmes et du développement de l'entrepreneuriat. Les partenaires du programme de développement des moyens de subsistance des jeunes d'ONU-Habitat comprennent Lotte Incorporated, Samsung C&T Corporation, Ericsson, Mathare Environmental Conservation Youth Group, l'Université de Strathmore, Narotam Sekhsaria Foundation, l'Université de Fraser Valley (Canada), Jeunesse Canada Monde et Youth Challenge International.

78. En 2015, ONU-Habitat a fortement mis l'accent sur la jeunesse et les questions liées aux situations d'après conflit. En œuvrant en étroite collaboration avec d'autres entités du système, les acteurs de la société civile et l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, ONU-Habitat a contribué à l'adoption de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur la jeunesse et la consolidation de la paix. ONU-Habitat s'est associé à cette occasion à de nombreuses organisations, notamment la Banque mondiale, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, United Network of Young Peacebuilders, le bureau de l'Envoyé pour la jeunesse, le PNUD, le FNUAP, Search for Common Ground, le Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse, le Secrétariat national à la jeunesse du Brésil, le principal groupe pour les enfants et la jeunesse, World Vision et l'Université de Victoria (Canada), entre autres.

79. En Somalie, ONU-Habitat, avec l'appui du PNUD, a contribué à améliorer la capacité des autorités locales à déterminer les moyens par lesquels elles pourraient générer un surcroît de recettes municipales, en particulier de sources locales. Des systèmes de gestion financière ont été mis en place dans 15 districts dans le cadre du programme conjoint sur la gouvernance locale et la décentralisation des services en Somalie. Depuis son introduction, un système informatisé de finances municipales a sensiblement amélioré le recouvrement des recettes, la transparence, la responsabilité et les procédures financières des administrations locales. Les organisations suivantes ont apporté un concours financier : le Ministère du développement international (Royaume-Uni); l'Agence suédoise de développement international; la Direction du développement et de la coopération de Suisse; le Gouvernement de la Norvège; et la Commission européenne.

D. Logement et amélioration des bidonvilles

80. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre le Programme participatif d'amélioration des bidonvilles dans 35 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. ONU-Habitat vise à prendre systématiquement en compte les principes et les priorités du programme dans les activités des équipes de pays des Nations Unies. Le programme est financé par la Commission européenne. Sur les 35 participants, 25 tiennent déjà compte du programme dans leur Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

81. En Papouasie-Nouvelle Guinée, ONU-Habitat a mis en œuvre la phase de planification du Programme participatif d'amélioration des bidonvilles 2015. Cette action a été menée conjointement avec le Bureau de l'urbanisation et l'Alliance des villes. ONU-Habitat apporte un appui technique à l'élaboration d'une stratégie d'amélioration des bidonvilles pour Port Moresby. Dans Accra et ses environs, ONU-Habitat, par le biais de son assistance technique au titre de programmes

urbains, a coopéré avec la Banque mondiale au financement et à la planification métropolitaine et au renforcement de la capacité de résistance des villes, en vue de réaliser l'étude diagnostique de la capacité de résistance de la ville d'Accra.

82. Le bureau du Coordonnateur résident à Windhoek a aidé le nouveau Ministère chargé de l'élimination de la faim et de la protection sociale à élaborer une stratégie visant à faire face à la pauvreté dans le pays. ONU-Habitat a fourni des services de conseil liés au contexte urbain de cette initiative en décembre 2015.

83. ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la CEE ont collaboré au lancement de la Stratégie mondiale du logement. ONU-Habitat et la CEE ont en outre collaboré dans le cadre de la Charte de Genève sur le logement durable. La CEE a aussi participé à une consultation d'experts sur le problème des sans-abris, qui a été organisée sous les auspices du Programme des Nations Unies sur le droit au logement et s'est tenue à Genève en novembre 2015.

84. Le PNUD et ONU-Habitat ont collaboré à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement à Guyana. Un accord de contribution a été signé et le PNUD a accordé une aide financière à ONU-Habitat pour les activités techniques dans le domaine du logement à Guyana. Le PNUD a aussi contribué à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de logement au Lesotho, pilotée par ONU-Habitat.

85. ONU-Habitat et le PNUD ont contribué et continue de contribuer au programme Aménagement et construction durables au titre du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et à la Stratégie mondiale du logement. En juin 2015, ONU-Habitat et l'Initiative Bâtiments durables et climat du PNUE ont lancé leur publication conjointe, intitulée « Green Building Interventions for Social Housing » lors du symposium annuel de cette initiative, qui a eu lieu à Nice en France.

86. Le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur le logement convenable, en tant qu'un élément du droit à un niveau de vie suffisant, a travaillé avec ONU-Habitat en vue de sensibiliser aux responsabilités des gouvernements concernant le droit à un logement convenable.

87. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH). Les deux entités ont continué d'œuvrer de concert sous les auspices du Programme des Nations Unies sur le droit au logement. En préparation d'Habitat III, deux nouveaux axes de travail ont été ouverts dans le cadre du Programme en 2015, sur les personnes handicapées et sur le problème des sans-abris.

88. À l'occasion de la Journée mondiale des villes 2015, qui avait pour thème « Des villes conçues pour vivre ensemble », ONU-Habitat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, a organisé à Nairobi un forum de trois jours sur l'invalidité, l'inclusion et le développement accessible. La manifestation a attiré 58 experts internationaux. Au cours du forum, ONU-Habitat et le HCDH ont lancé une étude réalisée par le Programme des Nations Unies pour le droit au logement, intitulée « The Right to Adequate Housing for Persons with Disabilities Living in Cities – Towards Inclusive Cities » (Le droit à un logement convenable pour les personnes handicapées vivant dans les villes – Vers des villes ouvertes à tous). En outre, une réunion d'examen par les pairs s'est tenue à Genève

en novembre 2015, avec pour objectif d'inviter les principaux acteurs à réserver une place stratégique à la question des sans-abris dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes.

89. ONU-Habitat a récemment commencé à participer activement aux travaux du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées, notamment en prenant part à la réunion annuelle, tenue en mai 2015 à Beyrouth.

90. Le HCDH a procédé à un examen de fond du document intitulé « Programmatic Guidance Note for UN-Habitat Staff on the Promotion and Protection of Human Rights » (Note de directive programmatique sur la promotion et la protection des droits de l'homme à l'intention du personnel d'ONU-Habitat), avant sa publication en 2015. Le HCDH a aussi appuyé les initiatives d'ONU-Habitat visant à renforcer les capacités du personnel pour la mise en œuvre de l'approche du développement tenant compte des droits de l'homme. Enfin, ONU-Habitat a pris une part active au Groupe de travail pour les droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement. Sous les auspices du Groupe de travail, ONU-Habitat a codirigé l'élaboration d'un rapport d'évaluation sur les systèmes nationaux de suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'homme.

E. Services urbains de base

91. En tant que membre du groupe de travail technique constitué par le Département des affaires économiques et sociales pour appuyer le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable, ONU-Habitat a coordonné l'élaboration de documents de réflexion sur l'urbanisation, la gestion et l'exploitation, ainsi que sur l'interface multimodale inter et intraurbaine. ONU-Habitat a bénéficié, à cet effet de la contribution des autres membres du groupe de travail, notamment les banques multilatérales de développement, les commissions régionales, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les organisations non gouvernementales. Dans un rôle similaire, ONU-Habitat, conjointement avec le PNUE, a aussi coordonné une analyse des aspects des Objectifs de développement durable liés au transport.

92. Lors de la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2015, ONU-Habitat, conjointement avec International Zero Emission Vehicle Alliance, l'UNEP, le Gouvernement des Pays-Bas et d'autres partenaires, a organisé une manifestation de haut niveau sur International Zero Emission Vehicle Alliance. Faisant fond sur l'Initiative de mobilité électrique urbaine lancée au Sommet sur le climat, tenu le 23 septembre 2014, la manifestation a mis en évidence la détermination des gouvernements et du secteur privé à accélérer l'adoption des véhicules à émission zéro.

93. ONU-Habitat a également participé au Forum sur le transport de la Banque africaine de développement, tenu en novembre 2015, au cours duquel ONU-Habitat et l'UNEP ont présenté des exposés sur le thème « Les transports pour une croissance verte inclusive ».

94. ONU-Habitat a joué un rôle moteur, conjointement avec le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sous les auspices d'ONU-Eau, dans l'élaboration de Global Expanded Water Monitoring Initiative, qui mettra en place un mécanisme de suivi mondial pour le Programme 2030 en vue de déterminer les données de référence et de suivre l'état de mise en œuvre de l'Objectif 6 (relatif à l'eau et l'assainissement) des Objectifs de développement durable.

95. ONU-Habitat a été réélu en tant que co-président de l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Celle-ci est une plateforme multipartite composée de représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et de gouvernements, de scientifiques et de représentants du secteur privé, qui œuvrent volontairement à faciliter une action coordonnée face au problème des eaux usées et à promouvoir leur gestion.

96. ONU-Habitat et l'ONUDI ont organisé une session sur l'énergie et les villes lors du Forum de Vienne sur l'énergie 2015. Le Forum a offert aux décideurs et professionnels de l'énergie une plateforme pour engager un dialogue multipartite sur les questions cruciales de l'énergie durable liées au développement profitant à tous, notamment les partenariats, les finances, les politiques, les technologies, le renforcement des capacités et la gestion des savoirs.

97. Une initiative prise conjointement avec le PNUE au cours de la période considérée s'est traduite par la mise en place d'un réseau sur l'énergie de quartier et la publication d'un rapport sur l'énergie de quartier dans les villes. ONU-Habitat a aussi poursuivi son partenariat avec le PNUE et le FEM dans le cadre du projet de promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est. À ce jour, le projet a formé plus de 350 architectes, ingénieurs et métreaux dans la région. ONU-Habitat a aussi travaillé avec l'OIT sur un projet concernant le logement abordable au Kenya, intitulé « ECO-Manyatta ».

98. ONU-Habitat a collaboré avec l'initiative Énergie durable pour tous à l'organisation d'une manifestation parallèle lors du forum 2015 de l'initiative Énergie durable pour tous, tenu à New York. Cette initiative est un partenariat multipartite entre les représentants de gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Lancée en 2011 par le Secrétaire général, elle a trois objectifs interdépendants à réaliser à l'horizon 2030, consistant à : a) garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes, b) doubler le taux d'amélioration des rendements énergétiques au niveau mondial, et c) doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

99. Enfin, avec l'appui du FEM, ONU-Habitat a continué de mettre en œuvre le projet de transport viable pour les villes d'Afrique de l'Est. À Nairobi, un plan opérationnel pour la première démonstration d'un couloir de transport rapide en autobus a été présenté au gouvernement et aux parties prenantes en 2015. À Kampala, une carte de mobilité a été élaborée, à l'aide d'une méthode innovante fondée sur l'utilisation de téléphones intelligents. Cette carte permettra de planifier le transport public en tenant davantage compte de la population.

F. Réduction des risques et relèvement

100. Tirant parti du Programme Profils de résilience des villes, ONU-Habitat a continué de collaborer avec un large éventail de partenaires, notamment le

Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En mars 2015, les États Membres ont adopté le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 lors de la conclusion de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe (voir résolution 69/283 de l'Assemblée générale). Dans le cadre de la collaboration avec le Secrétariat interinstitutions, ONU-Habitat contribue à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai grâce à sa représentation au Conseil de direction, qui appuie le Comité de haut niveau sur les programmes.

101. ONU-Habitat a collaboré avec d'autres entités du système à la révision du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. À cet effet, il a souligné la nécessité de la gestion intégrée et intersectorielle des risques et l'importance de la coopération entre les niveaux nationaux et locaux des administrations publiques. ONU-Habitat a aussi contribué aux travaux d'élaboration en cours des indicateurs pour le suivi et la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai.

102. Au milieu de 2015, ONU-Habitat a été nommé en tant qu'organe de liaison au Comité technique 292 de l'Organisation internationale de normalisation, dont l'une des missions consiste à élaborer un nouveau portefeuille de normes portant sur la capacité de résistance des villes. ONU-Habitat a co-organisé un groupe de travail avec le groupe de coopération en matière de réglementation de la CEE et il fournit la substance et le contenu et assure la coordination des organisations nationales de normalisation participantes.

103. En 2015, ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Comité permanent interorganisations, plus particulièrement en renforçant les connaissances mondiales sur le relèvement des villes après la crise. En mai 2015, il a organisé à Nairobi la réunion des chefs de secrétariat des organismes représentés au sein du Comité permanent interorganisations. Les chefs de secrétariat ont approuvé les travaux du Groupe de référence sur les moyens de répondre aux problèmes humanitaires en milieu urbain, qui est présidé par ONU-Habitat.

104. ONU-Habitat a continué d'appuyer les initiatives d'intervention en cas de catastrophe dirigées par les Nations Unies au niveau des pays. Après le tremblement de terre du Népal, en avril 2015, ONU-Habitat a participé aux missions d'évaluation et de préparation des interventions, et plus spécifiquement à l'élaboration des documents de politique urbaine pour permettre de préciser les aspects urbains de la crise. Quatre spécialistes des questions urbaines ont été déployés pour appuyer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), en élaborant des plans d'intervention stratégique urbaine et des programmes pour moderniser des implantations sauvages au Ghana, au Liberia et en Sierra Leone.

105. ONU-Habitat, par l'intermédiaire du Programme d'établissement de profils de résilience en milieu urbain et en collaboration avec Cités et gouvernements locaux unis et plus de 50 autres organisations humanitaires, a élaboré une stratégie urbaine pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui doit se tenir en mai 2016 à Istanbul (Turquie).

106. ONU-Habitat a instauré des partenariats élargis avec des entités du système et des membres de la société civile dans le cadre de Global Alliance for Urban Crises, une initiative mise en place en étroite collaboration avec le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Global Alliance for Urban Crise est une coalition

élargie qui réunit des autorités municipales, des acteurs de l'aide humanitaire et du développement, des professionnels de l'urbanisme et des représentants du secteur privé pour garantir une meilleure préparation et une intervention plus efficace face au caractère de plus en plus urbain des crises.

G. Recherche et renforcement des capacités

107. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a adapté l'Initiative pour la prospérité des villes, qui est mise en œuvre dans plus de 300 villes dans le monde entier, en tant que cadre de suivi mondial proposé pour les Objectifs de développement durable liés aux questions urbaines et au Nouveau Programme pour les villes. Cette mesure permettra aux administrations nationales et locales de mieux organiser les activités de suivi sur une seule plateforme, limitant ainsi les efforts en évitant le double emploi dans l'établissement de rapports.

108. L'Initiative pour la prospérité des villes sous-tend la prise de décision à échelle multiple reliant la ville et la région et le pays dans son ensemble. Cette plateforme favorise l'intégration des différents Objectifs de développement durable et des indicateurs prévus du Nouveau Programme pour les villes de manière à tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques de la durabilité.

109. En étroite collaboration avec diverses entités des Nations Unies (UNESCO, OMS, Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ONU-Femmes, PNUE et PNUD) ONU-Habitat a élaboré un guide de suivi mondial de l'Objectif 11 des Objectifs de développement durable qui présente des définitions et des métadonnées pour tous les indicateurs proposés. Le guide aidera les pays et les villes à fixer les cibles nationales, notamment des données de référence et des normes précises ainsi que dans le cadre de l'établissement de leurs rapports.

110. ONU-Habitat a donné des conseils à un certain nombre de pays et de villes dans le cadre de leurs efforts visant à intégrer les processus de planification nationaux et locaux pour tenir compte des indicateurs des Objectifs de développement durable. ONU-Habitat a aussi amorcé l'élaboration d'outils et de directives spécifiques en vue de fournir des services techniques pour l'adaptation des indicateurs au niveau de la ville.

111. En collaboration avec divers partenaires, notamment des universités, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales, ONU-Habitat a commencé à affiner les démarches et les techniques de recueil de données et de compilation et d'analyse des informations en vue du Nouveau Programme pour les villes, des Objectifs de développement durable et des cibles pertinentes. Ces mesures sont particulièrement importantes dans le cas des nouveaux indicateurs qui ont un volet spatial et nécessitent une analyse spatiale. Une attention particulière est accordée à la nécessité de ventiler les données et les informations aux niveaux urbain et infra-urbain, en combinant les techniques modernes et les formes non classiques de recueil de données et d'établissement de rapports qui font intervenir les collectivités locales. Dans le cadre la préparation des activités d'établissement de rapports au niveau mondial sur les Objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes, ONU-Habitat a collaboré avec l'Université de New York à l'élaboration d'un échantillon mondial de villes en vue d'aider les pays à élaborer des échantillons nationaux similaires.

112. Enfin, en étroite collaboration avec les commissions régionales, en particulier la CEA, la CEPALC et la CESAP, ONU-Habitat a fait des progrès dans la préparation des réunions régionales visant à évaluer les besoins en matière de suivi et d'établissement de rapports, notamment la formation et le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte de données et du suivi.

H. Prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation de la femme

113. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a promu l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme en tant que composantes essentielles du développement urbain durable. ONU-Habitat a collaboré selon son mandat avec les organismes des Nations Unies compétents et d'autres partenaires afin d'améliorer les droits des femmes, de promouvoir l'égalité de participation aux décisions et de mettre en place des services dont hommes et femmes puissent bénéficier à égalité.

114. En septembre 2015, le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes pour ONU-Habitat a été mis en place. Le processus a démarré en janvier 2015 par des travaux de recherche documentaire et des consultations avec d'autres entités des Nations Unies, notamment ONU-Femmes. Ce système de classement a été appliqué en juin 2015 à 209 projets en cours d'exécution, en vue d'établir un niveau de référence pour évaluer les progrès sur la base du système. Son lancement a eu lieu conjointement avec celui d'autres systèmes de classement transversal.

115. Plus récemment, du 15 au 22 novembre 2015, ONU-Habitat, de concert avec l'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement, a organisé une formation sur l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femme dans le développement urbain et la gestion axée sur les résultats pour les partenaires d'ONU-Habitat, au Centre de formation international du Mont Carmel Golda Meir à Haïfa.

116. Les 7 et 8 décembre 2015, ONU-Habitat a organisé à Nairobi une réunion de groupe d'experts sur le thème « Women in sustainable housing » (les femmes dans des logements durables). La réunion a défini une série de mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du programme convenus et exploiter les indicateurs. À la réunion ont pris part des représentants d'un large éventail d'organisations, notamment le PNUE, l'OIT, la Banque africaine de développement, Shelter Afrique, le Ministère des travaux publics et de l'habitat (Indonésie), Kenya Investment Authority, l'Université de Cardiff (Royaume-Uni), l'Université Duhok (Iraq), Kier Construction (Royaume-Uni), OshDarley Consult, Athi River Mining (Kenya) et Urbanis Africa.

V. Recommandations

117. Compte tenu des questions examinées dans le présent rapport, les États Membres sont invités à :

a) Envisager d'adapter l'Initiative pour la prospérité des villes, qui est actuellement mise en œuvre dans plus de 300 villes dans le monde entier, en tant que cadre national de suivi pour l'Objectif 11 des Objectifs de développement

durable et les cibles d'autres Objectifs intéressant les villes et les établissements humains, ainsi que du Nouveau Programme pour les villes qui devrait être adopté lors d'Habitat III;

b) Promouvoir le rôle des administrations locales et infranationales dans le développement durable au niveau local, comme l'indique le paragraphe 34 du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment dans la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif 11 des Objectifs de développement durable et les cibles pertinentes d'autres Objectifs, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes;

c) Appuyer, y compris financièrement, les contributions normatives et techniques d'ONU-Habitat aux fins de la coopération à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, en particulier pour faire face aux défis humanitaires dans les zones urbaines et renforcer la capacité de résistance des villes et des établissements humains; et

d) Envisager, dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de leurs stratégies de lutte contre les changements climatiques dans les villes, d'utiliser les « Principes directeurs pour les plans d'action urbains sur le climat » lancés par ONU-Habitat lors de la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
